

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2024





**Désormais appelez
vos proches sans stress
partout en Afrique de l'ouest**

CÔTE D'IVOIRE - MALI - BENIN
NIGER - TOGO - GHANA

Forfaits	Coûts	Codes	Validités
5 minutes	840	*146*505#	3 jours
10 minutes	1575	*146*101#	3 jours



Un monde nouveau
vous appelle



SOMMAIRE

MOT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1

2 GOUVERNANCE DE ONATEL-SA

7 PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT 2025

3 FAITS MARQUANTS 2024

8 PROJET DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE

4 RESULTATS 2024

9 POLITIQUE D'INFORMATION, REGLES ET METHODES COMPTABLES

5 EVOLUTION BILANTIELLE

10 ANNEXES

6 VIE BOURSIERE DU TITRE

11 ABREVIATIONS ET SIGLES

**MOOV
Money**

Payez vos
Taxes & IMPOTS
facilement !

***555#**

Rapide, simple et sécurisé

Orobank UBA CORIS BANK



Mot du Président du Conseil d'Administration ONATEL-SA

Dans le cadre des orientations stratégiques majeures, l'effort important d'investissements consentis depuis plusieurs années, tant en matière d'extension que de densification des réseaux et la forte mobilisation des équipes sont à l'origine de la croissance des parcs ONATEL (+4%), du chiffre (+2%) et du résultat net (+2%) malgré le contexte sécuritaire, réglementaire et concurrentiel qui n'ont pas été sans effet. Le Conseil d'Administration, apprécie l'implication forte de la Direction Générale et des collaborateurs qui a permis à l'ONATEL de renouer avec la croissance des revenus et de maintenir un niveau de rentabilité satisfaisant.

Dans sa dynamique d'amélioration de sa performance opérationnelle, ONATEL a poursuivi en 2024, sa transformation digitale confirmant la pertinence de ses offres adaptées aux attentes de ses clients qui peuvent effectuer, à distance et à tout moment, leurs opérations financières dans un environnement de partenariats diversifiés qui regroupe les banques, les institutions publiques, privées et internationales.

Afin d'accompagner cette révolution numérique et de permettre aux clients de se familiariser aux nouveaux usages digitaux, ONATEL a mis un accent particulier sur le développement des chantiers relatifs à l'essor du Haut Débit Fixe et Mobile qui ont été intensifiés par le déploiement de la fibre optique à Ouagadougou, Bobo Dioulasso et dans plusieurs autres villes et régions du pays. Pour accompagner ces efforts de déploiement de nouvelles technologies et du très haut débit, ONATEL a procédé à l'augmentation de sa bande passante internet dans le but d'offrir les capacités et les débits nécessaires pour satisfaire les besoins de ses clients aussi bien pour les usages personnels que professionnels et améliorer leur connectivité. Cette bande passante, particulièrement celle offerte par le câble sous-marins West Africa a permis à ONATEL d'assurer la continuité de la connectivité à l'international pour ses clients mais également pour les clients des autres

opérateurs en leur offrant de la capacité sur ce câble lors de l'incident de la coupure de la majorité des câbles sous-marins qui atterrissent sur les côtes Ouest Africaines qui s'est produit en mars 2024.

Ainsi ONATEL, tout au long de l'année 2024, n'a ménagé aucun effort pour améliorer continuellement la qualité de service de ses réseaux et de ses services ainsi que le respect de ses exigences réglementaires pour traduire sa volonté à assumer ses obligations et à réaffirmer son engagement citoyen et participatif pour l'émergence du pays. Le déploiement des infrastructures réseaux visant à raccorder les régions les plus reculées et souvent à faible trafic ainsi que la réalisation d'actions d'aides au bénéfice de la communauté, sont des signes de l'engagement social de ONATEL-SA.

Sur cette note positive de 2024, ONATEL maintient sa politique attractive de distribution de dividendes. Cette année, le Conseil d'Administration va proposer à l'Assemblée générale de verser un dividende net par action de 189,5299 FCFA.

L'amélioration constatée en 2024 constitue un stimulant pour la direction générale et ses équipes afin de continuer les efforts d'amélioration de la qualité de service, l'extension de la couverture et le déploiement du très haut débit dans le cadre d'un programme d'investissement ambitieux planifié pour l'année 2025. Pour ce faire, et en tenant compte de la vision des plus hautes autorités du Burkina Faso, une densification des sites radioélectriques sera réalisée au cours de l'année 2025. Cette densification a pour but d'assurer une meilleure couverture du réseau mais aussi de satisfaire les attentes de plus en plus croissante des populations du Burkina Faso.

La compétence des ressources humaines de ONATEL-SA relèvera volontiers le challenge de notre entreprise.

« 2025, année de la proximité client et de la performance ».

GOUVERNANCE DE ONATEL-SA

MEMBRES DU CONSEILS D'ADMINISTRATION - ONATEL - SA



Monsieur Ragnang-newindé Isidore TIEMTORE

Président du Conseil d'Administration
Conseiller Spécial - Présidence du Faso
Administrateur
Etat du Burkina Faso



Monsieur Younès GUIDA

Directeur des Affaires Juridiques et Corporate
Administrateur
Maroc Telecom



Madame Joséphine BASSOLE/BATIONO

Chargé de mission
Administrateur
Etat du Burkina Faso



Monsieur Lhoussaine OUSSALAH

Directeur Général Moov Africa Côte d'Ivoire
Administrateur
Groupe Maroc Telecom



Monsieur Karim NIGNAN

Conseiller fiscal
Administrateur
Etat du Burkina Faso



Monsieur Abdel-Aziz EZZITI

Directeur exploitation
Administrateur
Maroc Telecom



Monsieur Abdoulaye MAMBONE

Directeur de la réglementation des communications électroniques
Administrateur
Etat du Burkina Faso



Madame Nadia OUAZZANI

Directrice des plans, Suivi des Participations & Communication Financière
Administrateur
Maroc Telecom



Monsieur Aissam WAKRIM

Directeur d'Ingénierie et déploiement
Administrateur
Maroc Telecom

Le Conseil d'Administration de ONATEL-SA est composé de neuf (09) membres. Il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre



Membres de la Direction Générale ONATEL-SA



Monsieur Abdelillah EL AYDI
Directeur Général

Directions Centrales	Directions Régionales
Monsieur Zouhair CHEDDADI Directeur Administratif & Financier	Monsieur Bouraïma OUEDRAOGO Directeur Régional de l'Est_Fada N'Gourma
Monsieur Gérard LOMPO Directeur Services	Monsieur Madi SAMBORE Directeur Régional du Nord_Ouahigouya
Monsieur Abdoulaye BASSOLE Directeur Réseaux	Monsieur Michel ZINKONE Directeur Régional de l'Ouest_Bobo-Dioulasso
Monsieur Alexandre BAYALA Directeur Régional du Centre-Ouagadougou	Monsieur Mahamoudou DIABO Directeur Régional du Centre-Nord_Kaya
Monsieur Anicet COMPAORE Directeur Régional du Centre-Ouest_Koudougou	

Composition du Capital ONATEL-SA au 31-12-2024



FAITS MARQUANTS

L'année 2024 a été marquée par les événements suivants :

RESEAUX

Radio Mobile

- Mise en service de 155 sites : 82 nouveaux sites et swap des 73 sites 2G/3G vers 4G ;
- Extension de 76 sites 4G (Ajout L800 ou L1800) ;
- Fibrage de 206 sites radio ;
- Rétablissement de 45 sites en zone d'insécurité ;

Réseau d'accès Fixe

- Couverture de 12 nouvelles localités par le FTTH
- Déploiement de 11 738 PBO

CORE / IN / VAS

- Extension de la BPI de 80 Gbps à 140 Gbps
- Extension du cache FACEBOOK
- Mise en service de la plateforme CEM/BNS



MARKETING

- Lancement des PASS DATA Club YENNENGA ;
- Lancement de PASS SPECIFIQUE Clients Non Data ;
- Enrichissement de la Gamme VINOOGO avec le PASS VINOOGO INTENSE via Moov Money et Le PASS VINOOGO MAX le Mercredis, Jeudis et Dimanche ;
- Lancement des PASS ROAMING DATA PREPAYE vers la RCI ;
- Mise à jour des offres réseaux sociaux ;
- Réaménagement des PASS réseaux sociaux;
- Lancement de nouveaux Pass 1H et 2H à l'international + numéros chic à l'international ;
- Campagne de changement des cartes SIM en USIM ;
- Enrichissement des offres SVA: « mon statut ; Moov TV, Play Up, E-Concours ; Liboko » ;
- Lancement d'offres de recrutement clients (Kit jeunes, offre de bienvenue Ô DAONSE...).

COMMERCIAL

- Déploiement de la fibre optique dans plusieurs régions du Burkina (Ouagadougou, Bobo, Fada N'Gourma, Déougou, Tenkodogo, Déougou, Koudougou, Orodara, Ouahigouya, Yako, Banfora, Kaya, Pouytenga et Koupèla) ;
- Organisation de campagnes d'animation et de prospection FTTH dans les principales villes ;
- Aménagement de vingt (20) Moov Markets ;
- Renforcement des campagnes de fiabilisation de la base de données d'identification des clients ;
- Lancement des animations terrains avec des véhicules brandés aux couleurs de la société.

MOOV MONEY

- Développement des services financiers :
 - ✓ Bank to Wallet /Wallet to Bank avec plusieurs banques : BCB, Banque Atlantique, ECOBANK, BOA, et agrégateurs de microfinances,
 - ✓ Applications Mobile Moov Money Android V2 et IOS V1.
- Campagnes commerciales avec des partenaires spécifiques tels que :
 - ✓ Impôts et taxes (Taxe résidence, d'Automobiles, Micro Entreprises),
 - ✓ Agriculture (Campagne de paiement des intrants agricoles),
 - ✓ Fonction publique (inscriptions aux concours directs et professionnels),
 - ✓ Enseignement (paiement des frais d'inscription, logement, ordinateur, ...).
- Paiements en ligne : Intégration de dix (10) nouveaux marchands e-Commerce ;
- Promotion du transfert international sortant et entrant à travers l'intégration de RIA ouvert sur 145 pays ;
- Distribution :
 - ✓ Renforcement du réseau de distribution par le recrutement d'un super distributeur bancaire : Première agence de micro finance (PAMF),
 - ✓ Challenge détaillants sur les approvisionnements Nanan Express via Moov Money,
 - ✓ Formation des sous-distributeurs à l'utilisation de l'application de gestion des points de vente.
- SWAP en cours de la plateforme mobile money.



INTERNATIONAL - NATIONAL - ROAMING

- o Coupure de la majorité des câbles sous-marins qui atterrissent sur les côtes Ouest Africaines en mi- mars 2024 avec perte partielle de la BPI. Moov Africa a été épargné grâce à ses connexions au câble sous-marin West Africa ;
- o Augmentation de la BPI à 140 Gbps et extension des caches OTT Facebook & Google ;
- o Mise en place des accords Send or Pay (SoP) :
 - ✓ Via les relations directes avec les filiales Moov Africa (CIV, Mali, Bénin, Mauritanie, Gabon, Tchad, Niger) et les opérateurs Orange Sénégal et Zamani Telecom,
 - ✓ Via les carriers : Orange CI et MTN CI via IAM,
 - ✓ En interconnexion directe avec LIBON.
- o Augmentation des volumes du trafic international entrant 2024/2023 de plus de 20% ;
- o Abandon de corridor avec MTN Cote d'Ivoire et arrêt des offres promotionnelles : baisse des volumes dans les deux sens ;
- o Accords de collecte du trafic international avec un fort impact sur l'activité Hubbing ;
- o Vente temporaire de 6x10 Gbps IP aux Opérateurs du Burkina (5x10 Gbps pour Orange BFA et 1x10 Gbps pour Telecel) raccordés sur le câble West Africa ;
- o Signature du Protocole d'accord Free Roaming AES (Mali, Niger et Burkina) avec lancement le 1^{er} janvier 2025 ;
- o Nouvel accord conclu pour la mise en place d'une solution de monétisation des SMS A2P et Flash Call ;
- o Roaming National: projet pilote de ARCEP avec les opérateurs nationaux.





REGLEMENTATION - JURIDIQUE

- Conclave organisé par le Ministère de la transition digitale, des postes et des communications électroniques, avec les trois opérateurs, du 07 au 10 octobre 2024 dans le cadre de la mise en œuvre des actions d'amélioration de la qualité de service et de la couverture des zones stratégiques du territoire Burkinabè ;
- Contrôle mené par l'ARCEP sur d'identification des abonnés effectué du 15 au 30 octobre 2024 à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Koudougou ;
- Lettre de la Commission Nationale de la Concurrence et de la Consommation invitant les opérateurs à se conformer aux textes en vigueur en matière de la concurrence concernant toute opération de ventes promotionnelles, soldes, liquidations et autres techniques de ventes ;
- Assises nationales sur la régulation du secteur des Communications Electroniques les 2,3 et 4 décembre 2024 : des recommandations et une feuille de route ont été adoptées ;
- Nouveau plan National de Numérotation concernant les numéros spéciaux : un délai de six (06) mois est donné aux opérateurs pour se conformer ;
- Octobre 2024 : Le conseil d'Etat a vidé le dossier relatif à la sanction de 5 milliards FCFA infligée à ONATEL SA en 2016 en déboutant l'ARCEP pour défaut de moyens. Cette décision éteint définitivement ce litige et annule ladite sanction ;
- Actes de vandalisme du câble fibre optique, cuivre: et autres actes de vandalisme : plusieurs procédures judiciaires contre les auteurs sont lancées ;
- Procès en cours du contentieux social opposant Moov Africa BF à des groupes de retraités relativement à des réclamations de complément d'indemnités de départ à la retraite ;
- Litige sur la facturation des colocations dû à l'augmentation des tarifs de Orange. Dossier soumis à l'Arbitrage de l'ARCEP. Attente de la décision du Conseil de régulation dont la réunion a été tenue le 23 janvier 2025 ;
- Contrôle fiscal lancé en octobre 2023 et clôturé en juin 2024 avec le paiement de 3,8 milliards FCFA.

RESULTATS 2024

Données opérationnelles

Développement de la base clients de ONATEL se poursuit : +4% par rapport à 2013

Parc	2023	2024	Variation (%) 2024/2023
Mobile	11 563 016	12 023 406	4%
Prépayé	11 533 170	11 986 384	4%
Postpayé	29 846	37 022	24%
Fixe	74 753	68 901	-8%
Internet (Fixe)	25 436	50 228	97%
Parc Net ONATEL	11 663 205	12 142 535	4%
Parc Internet ONATEL	7 164 447	7 640 319	7%

La base clients actifs Fixe et Mobile de ONATEL-SA continue de se développer et s'établit à plus 12 millions de clients actifs à fin décembre 2024.

Le nombre de clients ONATEL à accès internet en 2024 est en progression de 7% du fait de l'attractivité de l'offre internet adaptée à chaque couche de la population et de la meilleure qualité de connectivité que nos équipements innovants permettent d'offrir à nos clients.

FORFAIT NANAN TOUS RESEAUX NATIONAUX

237 FCFA 15MIN vers les réseaux nationaux
+ 22SMS vers Moov BF +60Mo

*146*255# Validité : 1 jour

552 FCFA 45MIN vers les réseaux nationaux
+ 90SMS vers Moov BF +150Mo

*146*522# Validité : 3 jours

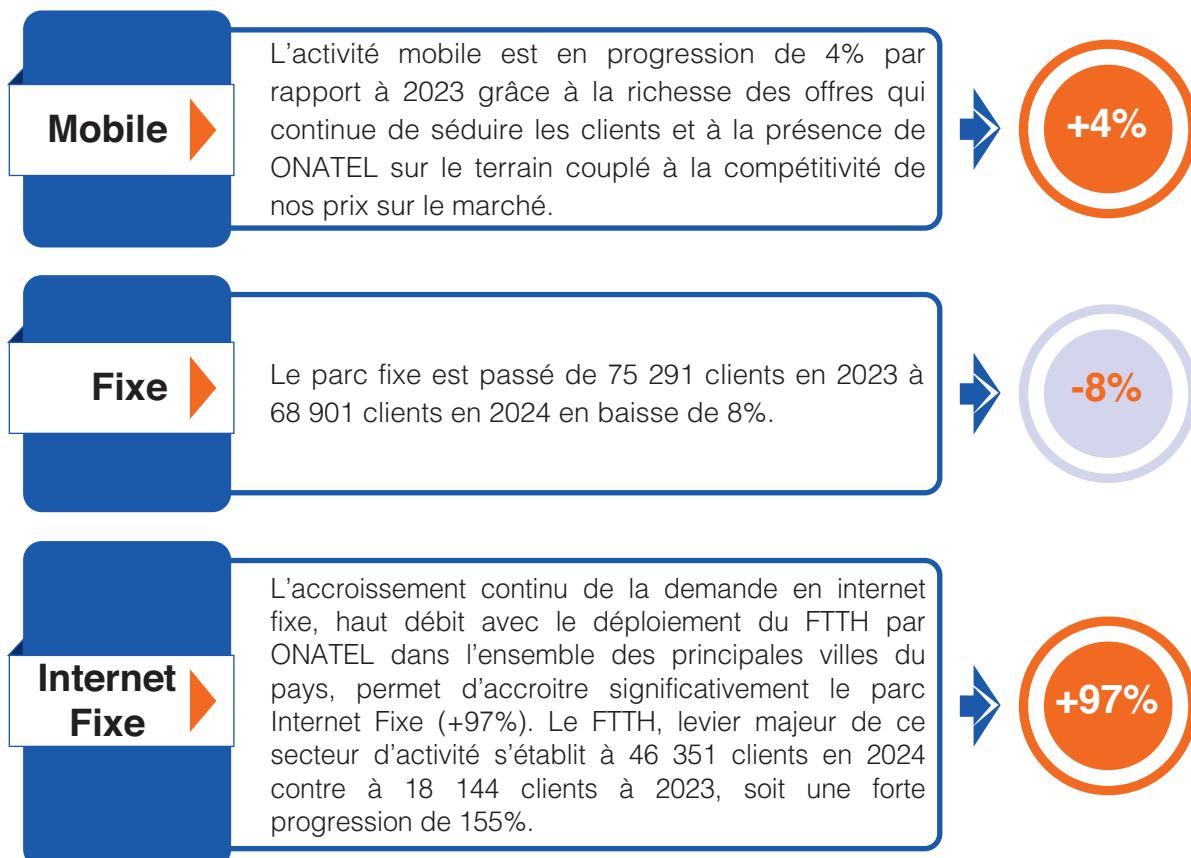
1077 FCFA 1H30MIN vers les réseaux nationaux
+ 180SMS vers Moov BF +300Mo

*146*1020# Validité : 5 jours

2100 FCFA 3H vers les réseaux nationaux
+ 180SMS vers Moov BF +600Mo

*146*2000# Validité : 7 jours

Un moniteur nouveau vous appelle



Suivez vos chaînes préférées sur Moov TV

Mode Basic

CODES AU 1185	VALIDITÉS	COÛTS
BR1	1 JOUR	105F
BR7	1 SEMAINE	500F
BR30	1 MOIS	1500F

Mode Premium

CODES AU 1186	VALIDITÉS	COÛTS
PR1	1 JOUR	150F
PR7	1 SEMAINE	750F
PR30	1 MOIS	2500F

Moov TV LA TÉL BY MOOV AFRICA

Souscrivez par SMS et profitez de la tv réinventée
Disponible sur **Android, iOS et Web**

Moov Africa

Données Financières

Le résultat net de ONATEL ressort à 21,5 Milliards de FCFA au 31 décembre 2024.

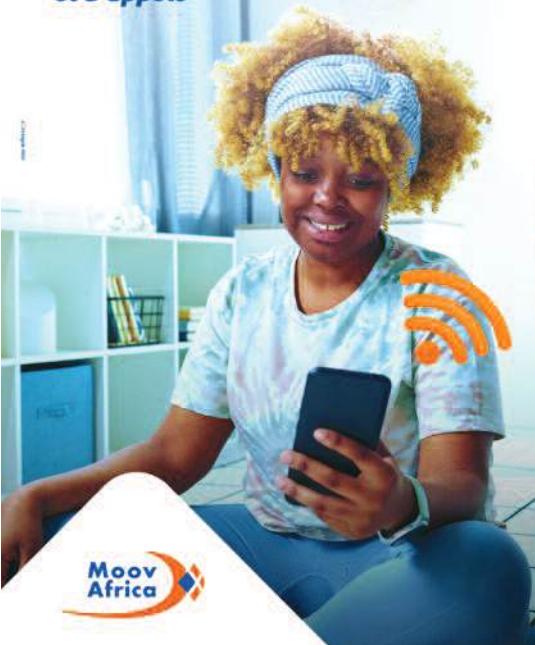
(En MFCFA)	2023	2024	Variation (%) 2024/2023
Chiffre d'affaires	139 154	141 841	2%
Résultat d'exploitation	33 312	33 565	1%
Résultat Financier	-3 042	-2 958	3%
Résultat Net	21 129	21 471	2%

Au 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires affiche une croissance de 2% par rapport à la même période en 2023 et s'établit à 141,8 Mds FCFA. Cette croissance est tirée principalement par la bonne performance de la Data Mobile (+10%), du très haut débit FTTH (+152%), et du Mobile Money (+22%).

Malgré l'augmentation des prix de l'énergie, des coûts d'exploitation des sites en service, l'effort de maintenance et de rétablissement des sites vandalisés ainsi que l'impact du redressement fiscal, le résultat d'exploitation de ONATEL s'établit en 2024 à 33,6 Mds FCFA en légère hausse de 1%. Le résultat net ressort en hausse de 2% pour la même période à 21,5 Mds FCFA.

**PROMO FIBRE
MOOV AFRICA**

Souscrivez à la Fibre Moov Africa et bénéficiez de forfaits internet et d'appels



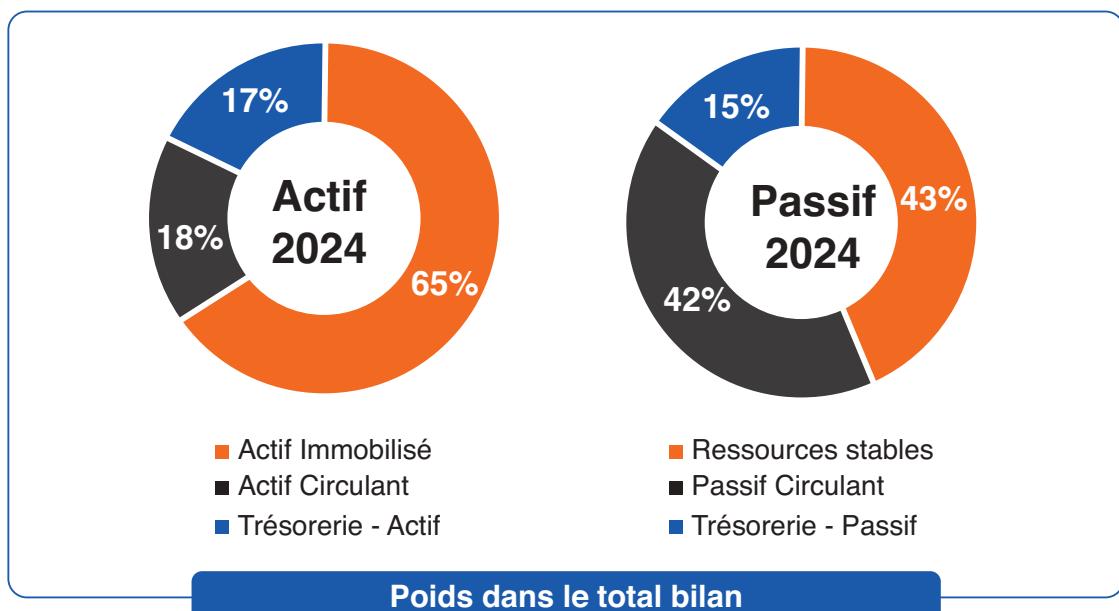
OFFRE	INTERNET	APPELS
FIBRE 100 MBPS	4Go	02 H
FIBRE 200 MBPS	4Go	02 H
FIBRE 300 MBPS	5Go	04 H
FIBRE 400 MBPS	8Go	04 H

Forfait Voix valable vers les mobiles et Fixe Moov Africa
Bénéfices disponibles chaque mois !

Synthèse des masses du bilan au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, le total du bilan s'établit à 301,49 Mds FCFA contre de 288,00 Mds FCFA en 2023.

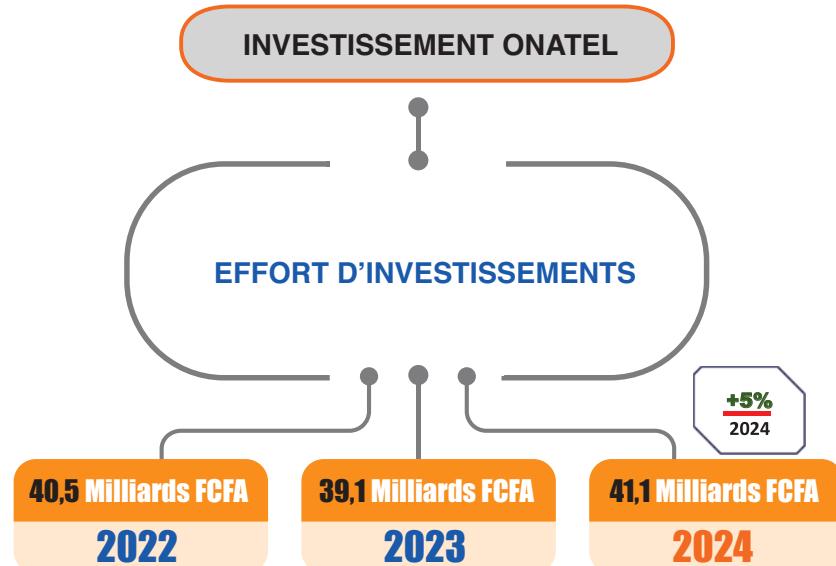
Actif	2023	2024	Variation (%)	Passif	2023	2024	Variation (%)
Actif Immobilisé	185 463	196 302	6%	Ressources stables	128 914	129 788	1%
Actif Circulant	46 575	53 650	15%	Passif Circulant	108 665	126 229	16%
Trésorerie - Actif	55 960	51 534	-8%	Trésorerie - Passif	50 410	45 477	-10%
Ecart de conversion actif	2	6	-	Ecart de conversion-Passif	11	0	-
Total actif	288 000	301 493	5%	Total passif	288 000	301 493	5%



- L'actif immobilisé qui représente les 2/3 du bilan, enregistre une progression de 6% contre 5% en 2023. Cette amélioration s'explique par le niveau élevé des investissements consentis en 2024.
- L'actif circulant hausse de 15% suite à l'augmentation des stocks et des créances.
- La trésorerie-actif baisse de 8% compte tenu des remboursements effectués.
- Les ressources stables progressent de 1% du fait du résultat net bénéficiaire.
- Le passif circulant ressort à 126,2 Mds FCFA, en progression de 16% compte tenu essentiellement des avoirs clients issus de l'activité Mobile money.
- La trésorerie-passif s'élève à 45,5 Mds FCFA contre 50,4 Mds FCFA en 2023, soit un retrait de 10 % par rapport à 2023 essentiellement imputable à l'effort de remboursement des engagements à court terme.

INVESTISSEMENT 2024

L'effort d'investissement ainsi consenti a servi à renforcer la capacité des équipements mobile et fixe, améliorer de façon très sensible la qualité de service, élargir le réseau mais également à mieux prendre en charge l'exigence des clients.



EVOLUTION BILANTIELLE

Au 31 décembre 2024, le total bilan de ONATEL-SA s'établit à 301 493 millions FCFA en progression de 5% par rapport à 2023.

Actif(Montant en millions FCFA)	Exercice AU 31 12 2024			2023	Variat° (%)
	Brut	Amort./Pro	Net		
IMMobilisations incorporelles	138 236	76 803	61 433	65 519	-6%
Brevets, licences, logiciels et droits similaires	131 870	75 170	56 700	59 785	-5%
Autres immobilisations incorporelles	6 366	1 632	4 734	5 735	-17%
IMMobilisations corporelles	640 555	506 443	134 113	119 197	13%
Terrains	7 295		7 295	7 146	2%
Bâtiments	19 354	11 694	7 660	7 072	8%
Aménagements, agencements et installations	589 438	472 536	116 903	102 660	14%
Matériel, mobilier et actifs biologiques	14 994	14 091	903	794	14%
Matériel de transport	8 191	8 122	69	194	-
Avances et acomptes versés sur immo.	1 283		1 283	1 329	-4%
titres de participation	2 073	2 015	59	59	0%
Autres immobilisations financières	698		698	688	1%
TOTAL ACTIF IMMobilisé	781 563	585 260	196 302	185 463	6%
Stocks et encours	5 537	601	4 936	2 172	127%
Clients	34 466	20 953	13 513	10 783	25%
Autres créances	41 365	6 165	35 201	33 620	5%
TOTAL ACTIF CIRCULANT	81 369	27 718	53 650	46 575	15%
titres de placement	14		14	14	0%
Valeurs à encaisser	0	0	0	1	
Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	51 521	0	51 521	55 946	-8%
TOTAL TRESORERIE ACTIF	51 534	0	51 534	55 960	-8%
Ecart de conversion actif	6		6	2	232%
TOTAL GENERAL	914 472	612 979	301 493	288 000	5%

► **L'actif immobilisé hausse de 6% à cause de l'accroissement des investissements réalisés en 2024.**

Sous le poids des amortissements, la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles en 2024 s'établit en baisse de 6% à 61,4 milliards de FCFA contre 65,5 milliards de FCFA en 2023.

La poursuite d'acquisition des équipements FTTH, des BTS, l'installation de nouvelles antennes pour élargir et densifier le signal réseau, justifie essentiellement l'augmentation des immobilisations corporelles de 13%. Cet impérieux effort d'investissement consenti permet d'accélérer le développement des segments d'activités, Fixe, Mobile et surtout Internet dont la forte demande des clients exige une réponse pleine et entière qui s'adapte aux exigences du secteur et du moment.

► **L'actif circulant progresse de 15% à 53,7 milliards de FCFA en 2024 contre 46,6 milliards de FCFA en 2023.**

- La poursuite des acquisitions des terminaux du fixe (Modems) pour faire face à la demande de plus en plus croissante au niveau du FTTH explique la forte croissance des stocks et encours (+127%) en 2024.
- La hausse des créances clients (+10%) demeure conforme d'une part à la croissance du chiffre d'affaires et d'autre part aux déficits d'extinction des créances étatiques et du partenaire Telecom Moov Niger.

► **La trésorerie-actif baisse de 8% compte tenu des remboursements effectués au cours de l'année 2024.**

Passif(Montant en millions FCFA)	2024	2023	Variat° (%)
Capital	34 000	34 000	0%
Primes , Réserves	6 800	6 800	0%
Primes liées au capital social			
Réserves indisponibles	6 800	6 800	0%
Report à nouveau (+ ou -)	0	0	-
Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	21 471	21 129	2%
Subventions d'investissement	290		
Provisions réglementées			
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	62 561	61 929	1%
Emprunts et dettes financières diverses	55 560	55 702	0%
Provisions pour risques et charges	11 666	11 283	3%
TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES	67 226	66 985	0%
TOTAL RESSOURCES STABLES	129 788	128 914	1%
Dettes circulantes HAO	27 117	21 031	29%
Clients, avances reçues	33 727	24 743	36%
Fournisseurs d'exploitation	22 793	19 393	18%
Dettes fiscales et sociales	21 305	22 439	-5%
Autres dettes	21 280	19 467	9%
Provisions pour risques à court terme	6	1 592	-100%
TOTAL PASSIF CIRCULANT	126 229	108 665	16%
Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	45 477	50 410	-10%
TOTAL TRESORERIE PASSIF	45 477	50 410	-10%
Ecarts de conversion-Passif	0	11	-
TOTAL GENERAL	301 493	288 000	5%

- ▶ La hausse du résultat net de l'exercice explique la progression des capitaux propres de 1%.
- ▶ Le montant des dettes financières et ressources assimilées en 2024 est quasiment en ligne avec celui de 2023 du fait de l'effort de remboursement des emprunts contractés et du faible niveau des nouveaux emprunts.
- ▶ Les dettes du passif circulant enregistrent une hausse de 16%.
- ▶ La trésorerie-passif baisse de 10% suite aux remboursements des crédits spot contractés pour faire face aux engagements à court terme.



VIE BOURSIÈRE DU TITRE

7^{ème} Meilleure performance africaine, la BRVM (Bourse Régionale des Valeurs Mobilières) a clôturé l'année 2024 en hausse : +28,89% contre +5,38% en 2023.

BRVM COMPOSITE 276,02 points +28,89% / Capitalisation Marché des action BRVM/ +26,51% à 10 078,68 Mds FCFA

BRVM Composite		BRVM 30		
276,02 points, +28,89 % YTD			138,74 points, +28,64 % YTD	
PAYS	Nombre de sociétés Cotées	Capitalisation boursière(En FCFA)	Société de Gestion et d'intermédiation (SGI)	OPCVM
Bénin	2	244 067 461 880	5	12
Burkina Faso	3	605 920 000 000	4	8
Côte d'Ivoire	35	6 112 301 285 205	17	62
Mali	1	51 880 500 000	3	3
Niger	1	53 560 000 000	1	0
Sénégal	3	2 588 328 710 000	6	33
Togo	2	422 622 567 072	1	4
TOTAL	47	10 078 680 524 157	37	122

ONATEL BF réaffirme son regain d'intérêt en faisant partie du compartiment Prestige de la BRVM

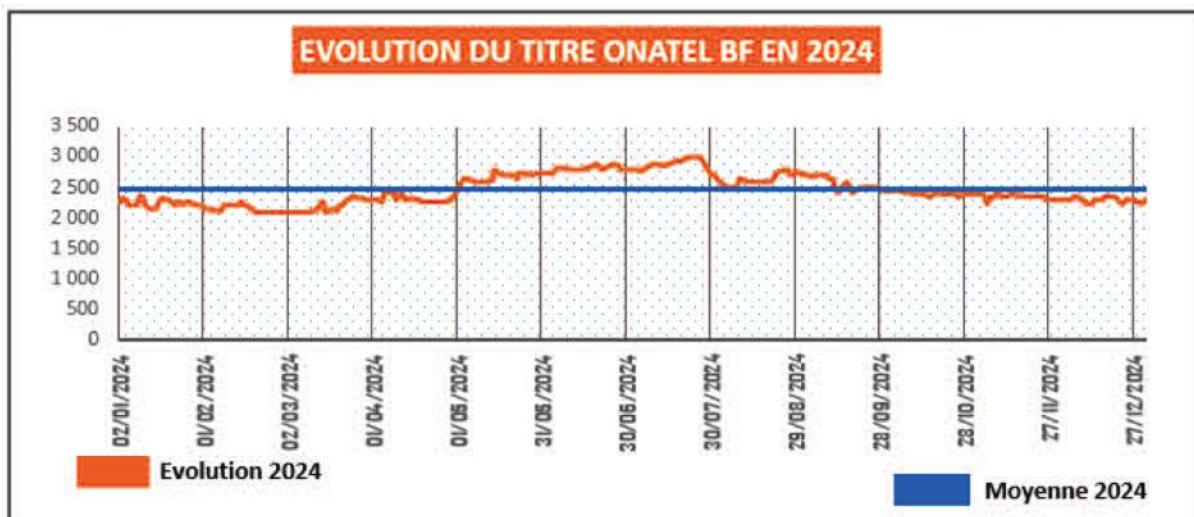
Le titre ONATEL BF a encore satisfait pour la troisième fois consécutive tous les critères d'admission au compartiment prestige de la BRVM (regroupant les dix (10) sociétés matures du marché boursier, sûres, stables, rentables et durables) et des 30 meilleures des quatre révisions trimestrielles des sociétés qui composent l'indice BRVM 30.

En 2024, le titre ONATEL BF a connu une tendance globale haussière appréciable du marché en volume et en valeur. Le titre est resté actif avec une fréquence de cotation de 100% et une courbe de tendance haussière et baissière en corrélation avec les indicateurs de nos résultats financiers diffusés sur le marché.

Le nombre de titres échangés au cours de l'année 2024, s'établit à 1 960 205 titres sur le marché des actions de la BRVM contre 1 160 321 titres pour l'année 2023, soit une forte progression de 69%. La valeur correspondante de ces titres échangés en progression de 58% s'établit à 4,82 milliards de FCFA en 2024 contre 3,06 milliards de FCFA enregistré en 2023.

La capitalisation boursière des titres ONATEL au cours de 2 295 FCFA à fin 2024, s'établit à 156,06 milliards de FCFA est en progression de 1% par rapport à 2023. Le cours moyen du titre ONATEL BF de l'année 2024 est 2 458 FCFA. Le pic des cours de l'année se situe les 24,25 et 26 juillet 2024 à 2 995 FCFA tandis que le faible niveau des cours est enregistré les 22,23 février et le 06 mars de l'année 2024 à 2 090 FCFA.

La revue de la note de ONATEL a été confirmée par notre agence de notation financière GCR ratings (GCR à 'A(WU)' sur son échelle régionale de notation; celle-ci avec une perspective Stable. En outre, la note d'émetteur de court terme est confirmée à 'A1 (WU)'. Cette nouvelle note de grade d'investissement vient renforcer davantage la crédibilité de ONATEL et permet d'émettre des titres obligataires sur le marché financier sans garantie.



**INNOVATION & CROISSANCE
AU SERVICE DES PAYS
DE L'UEMOA**

**CEREMONIE DE PRÉSENTATION DU BILAN
DES ACTIVITÉS 2024**

Abidjan, 16 janvier 2025

Dr Edoh Kossi AMENOUNVE

Directeur Général de la BRVM
Conseiller à l'Exchange Review Council du Nasdaq
Président de l'AfricaFinLab de Paris Europlace

BRVM
BOURSE RÉGIONALE DES VALEURS MOBILIÈRES

Alors que l'UEMOA

"Retour sur une année historique et Cap sur l'avenir."

BRVM COMPOSITE
+28,89% 2024

276,02 points

Evolution de l'indice BRVM Composite

Année	Performance (%)
2012	19,95%
2013	39,28%
2014	11,23%
2015	17,77%
2016	-3,87%
2017	-16,81%
2018	-29,14%
2019	-7,55%
2020	-8,71%
2021	39,15%
2022	0,46%
2023	5,38%
2024	28,89%

WFE WORLD FEDERATION OF EXCHANGES

ASEA Association des Stock Exchanges Africains

Bourse régionale des Valeurs Mobilières

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT 2025

2025 sera une année d'accomplissement, une année où nous continuerons à développer des talents, renforcer nos performances et répondre aux attentes de nos clients avec toujours plus d'engagement et de passion.

En 2025, nous serons les architectes de notre avenir en nous appuyant sur nos forces et en abordant les défis avec détermination dans un climat social serein et constructif.

Notre engagement sans faille pour relever les défis 2025 sera de continuer à déployer notre programme d'investissements ambitieux sur l'année, améliorer la qualité des services offerts aux clients, simplifier le parcours client, renforcer les actions d'optimisation des coûts pour accroître la rentabilité de la société et également renforcer nos actions citoyennes.



PROJET DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE

1

Approbation des rapports et des états financiers annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise :

- du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société ONATEL-SA pendant l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;
- du rapport des Commissaires aux Comptes relatif à l'exécution de leur mission au cours de cet exercice,

approuve les comptes dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice net de 21 471 148 928 FCFA.

L'Assemblée Générale décide, en conséquence, de donner quitus entier, définitif et sans réserves, aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

2

Approbation des conventions visées par le rapport spécial des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, approuve l'ensemble des opérations et conventions visées dans ce rapport.



3

Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constate que l'exercice clos au 31 décembre 2024 dégage un résultat net bénéficiaire de 21 471 148 928 FCFA.

Au regard de ce résultat net bénéficiaire et conformément au communiqué n°0001/MEFP/SG/DGI/DLC du 19 janvier 2024 du Directeur Général des Impôts portant contribution spéciale de 2% sur les bénéfices nets des entreprises au profit du Fonds de Soutien Patriotique et également compte tenu de l'existence d'un report à nouveau bénéficiaire distribuable provenant l'exercice 2023, le Conseil d'Administration propose de distribuer des dividendes à hauteur de 14 729 180 800 FCFA. Le reliquat du bénéfice distribuable de 6 312 558 219 FCFA sera reporté à nouveau.

La proposition de distribution des dividendes se présente comme suit :

- Résultat net : 21 471 148 928 FCFA
- Réserves légales (10%) : 0 FCFA (limite de 20% du capital social atteinte)
- Fonds de Soutien Patriotique(FSP) 2% assis sur les Bénéfices nets des entreprises 429 422 979 FCFA
- Report à nouveau bénéficiaire provenant du résultat de l'exercice 2023 : 13 070 FCFA
- Bénéfice net distribuable de l'exercice : 21 041 739 019 FCFA
- Affectation aux Dividendes : 14 729 180 800 FCFA
- Report à nouveau bénéficiaire : 6 312 558 219 FCFA

L'Assemblée Générale approuve l'affectation proposée par le Conseil d'Administration et décide de distribuer un dividende de 14 729 180 800 FCFA à raison de 216, 6056 FCFA pour chacune des 68 000 000 actions composant le capital social et ayant droit du fait de leur date de jouissance. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 21 juillet 2025.

Conformément aux dispositions du Code Générale des impôts, les dividendes seront assujettis à l'Impôt sur le Revenu des capitaux mobiliers (IRCM) au taux de 12,5%.

Le dividende par action net de l'IRCM ressort donc à 189, 5299 FCFA.



4**Ratification de la cooptation de Monsieur Ragnang-newindé Isidore TIEMTORE en qualité d'Administrateur**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de ratifier la cooptation Monsieur Ragnang-newindé Isidore TIEMTORE en qualité d'Administrateur pour un premier mandat de trois (03) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

5**Ratification de la cooptation de Monsieur Abdoulaye MAMBONE en qualité d'Administrateur**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de ratifier la cooptation de Monsieur Abdoulaye MAMBONE en qualité d'Administrateur pour un premier mandat de trois (03) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

6**Ratification de la cooptation de Madame Joséphine BASSOLE/BATIONO en qualité d'Administrateur**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de ratifier la cooptation de Madame Joséphine BASSOLE/BATIONO en qualité d'Administrateur pour un premier mandat de trois (03) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

7**Renouvellement du mandat de Monsieur Karim NIGNAN en qualité d'Administrateur**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de renouveler le mandat de Monsieur Karim NIGNAN en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois (03) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

8

Renouvellement du mandat de la société Itissalat Al Maghrib en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de renouveler le mandat de la société Itissalat Al Maghrib SA (Maroc Telecom) représentée par son représentant permanent Monsieur Younés GUIDA en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois (03) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

9

Renouvellement du mandat de Monsieur Lhoussaine OUSSALAH en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de renouveler le mandat de Monsieur Lhoussaine OUSSALAH en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois (03) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

10

Renouvellement du mandat de Monsieur Abdel-Aziz EZZITI en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de renouveler le mandat de Monsieur Abdel-Aziz EZZITI en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois (03) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

11

Renouvellement du mandat de Madame Nadia OUAZZANI en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de renouveler le mandat de Madame Nadia OUAZZANI en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois (03) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.



12

Renouvellement du mandat de Monsieur Aissam WAKRIM en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de renouveler le mandat de Monsieur Aissam WAKRIM en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois (03) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027

13

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de renouveler le mandat du cabinet SOFIDEC commissaire aux comptes titulaire représenté par Monsieur Oumarou Gilbert SINARE, expert-comptable et de son suppléant le cabinet CECSCO pour six (6) exercices supplémentaires, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2030.

14

Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil, décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire de l'Office National des Télécommunications, le cabinet AUREC AFRIQUE représenté par Monsieur ZEBA Adama Expert-comptable, commissaire aux comptes, et en qualité de commissaire aux comptes suppléant de l'Office National des Télécommunications, le cabinet CEC-RMB SAS représenté par Monsieur BAMOGO Mathias Expert-comptable, commissaire aux comptes.

La nomination du commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant est faite pour une durée de six (06) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2030.

15

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités prévues par la loi.

POLITIQUE D'INFORMATION, REGLES ET METHODES COMPTABLES

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Abdelillah EL AYDI

Directeur Général

ONATEL-SA – 705, avenue de la Nation, 01 BP 10 000, Ouagadougou 01 Burkina Faso

Téléphone : 00226 25 33 40 01 / 00226 25 33 10 38

Fax : 00226 25 25 31 03 31 E-mail : relations.investisseurs@moov-africa.bf

CALENDRIER DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

L'ensemble des informations financières données par ONATEL-SA (communiqués, avis, rapports annuels) est disponible sur son site Internet : www.moov-africa.bf

Le calendrier indicatif de la communication financière de ONATEL-SA pour l'année 2025 est le suivant :

Date(ab)	Événements	Objet
Jeudi, 17 avril 2025	Résultats annuels 2024	Communiqué sur les résultats + Projet affectation du résultat
Mercredi, 30 avril 2025	Résultats du premier trimestre 2025	Communiqué de presse
Mercredi, 04 juin 2025	Etats financiers approuvés par l'Assemblée exercice 2024	Etats financiers 2024 approuvés ONATEL
Mercredi, 10 septembre 2025	Résultats du premier semestre 2025	Communiqué de presse
Lundi, 24 octobre 2025	Résultats au troisième trimestre 2025	Communiqué de presse

(ab): avant bourse

INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Les documents sociaux, comptables et juridiques, dont la communication est prévue par l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) et conformes aux prescriptions du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOHADA) révisé en vigueur depuis le 1er Janvier 2018 et également conforme à nos statuts , en faveur des actionnaires et des tiers peuvent être consultés physiquement au siège social de la Société ou sur les sites internet en consultation et/ou téléchargement suivants : www.moov-Africa.bf ou www.brvm.org.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Au 31 décembre 2024, les états financiers de ONATEL-SA sont établis selon les prescriptions du système comptable OHADA révisé et de SYSCOHADA révisé.

Les états financiers et les notes y afférentes ont été établis en application des règles et méthodes édictées par le Système comptable OHADA (SYSCOHADA) : Bilan, Compte de résultat, tableau des flux (TFT), notes annexes.

Les méthodes comptables ont été régulièrement appliquées et aucun changement de méthode comptable n'a intervenu au cours de l'exercice 2024.

Payez vos factures facilement !

MOOV MONEY

MOOV AFRICA

- Facture post payée : *555*4*3*1*1*N° Compte client # et suivez les instructions

SONABEL

- Facture post payée : *555*4*3*2*1*N° Exploitation * N° Police # et suivez les instructions
- Unités Prépayées : *555*4*3*2*2*2*N° Numéro compteur # et suivez les instructions

ONEA

- Facture post payée : *555*4*3*3*1*N° Abonné # et suivez les instructions

IMPOTS ET TAXES

- Taxe de résidence : *555*4*4*2*1*2*N° Contribuable # et suivez les instructions
- Autres impôts : *555*4*4*2*1*2*N° IFU # et suivez les instructions
- Taxe véhicule à moteur (TVM) : *555*4*4*3*2*2*N° Immatriculation # et suivez les instructions
- Taxe Micro Entreprise (eCME) : *555*4*4*4*1*2*N° RUMAP # et suivez les instructions

CANAL+ CANAL+

- Réabonnement : *555*4*2*1*1*2*N° carte d'abonné #

***555*4#**

Rapide, simple et sécurisé

Ortofonic, UNEA, CICB

ONATEL-SA

**Rapports des Commissaires aux comptes à l'Assemblée générale ordinaire
Exercice clos au 31 décembre 2024**

**OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS
(ONATEL SA)**

**Société Anonyme avec Conseil d'Administration
au capital de 34 000 000 000 FCFA**

**Siège social : 705 Avenue de la Nation - 01 BP 10 000 Ouagadougou 01
RCCM N° BF OUA 2001 B 480
BURKINA FASO**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024**

Aux actionnaires de la société ONATEL SA,

En exécution de la mission de commissaires aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2024, sur :

- L'audit des états financiers annuels de la société ONATEL SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- Les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

I.1 Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société ONATEL SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que les notes annexes aux états financiers.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés d'audit	Traitement des points clés d'audit
<p>1. Reconnaissance du chiffre d'affaires</p> <p>Au 31/12/2024, le chiffre d'affaires de la société ONATEL SA s'élève à 141 milliards FCFA et représente la rubrique la plus importante du compte de résultat. Le chiffre d'affaires est généré par la vente de services de télécommunications (services de voix, de données et d'internet) ainsi que la vente de terminaux et autres équipements de télécommunications.</p> <p>Compte tenu de l'importance de cette rubrique dans les états financiers de la société ainsi que des risques inhérents à la reconnaissance du chiffre d'affaires, nous avons considéré que ce point constitue un point clé d'audit.</p>	<p>Nous avons notamment réalisé les procédures d'audit ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise de connaissance du système d'informations de la société ; • Évaluation des contrôles internes mis en place par la société en relation avec la reconnaissance du chiffre d'affaires ; • Rapprochement des informations comptables aux données issues des logiciels métiers ; • Contrôle des produits constatés d'avance relatifs aux recharges mobiles.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration du 18 février 2025.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du commissaire aux comptes.

I.2 Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration.

Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

ONATEL-SA

**Rapports des Commissaires aux comptes à l'Assemblée générale ordinaire
Exercice clos au 31 décembre 2024**

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Ouagadougou, le 07 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

SOFIDEC AC - SARL



Oumarou Gilbert SINARE
Associé

SECCAPI - SARL



Samuel SAWADOGO
Associé

**ANNEXE 1 PORTANT SUR LES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX
COMPTE RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d’Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l’Acte uniforme de l’OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d’éthique relatives à l’audit des états financiers annuels édictées par le Code d’éthique des professionnels de la comptabilité et de l’audit prévu par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l’audit dans les pays membres de l’OHADA et les règles d’indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes;
- nous faisons preuve d’esprit critique qui implique d’être attentifs aux éléments probants qui contredisent d’autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu’éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d’audit en supplément de celles requises par les Normes ISA.
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l’audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d’audit, la nature, le calendrier et l’étendue des procédures d’audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l’auditeur, l’évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l’appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l’établissement des états financiers ;

- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournit une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;

- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;

ONATEL-SA**Rapports des Commissaires aux comptes à l'Assemblée générale ordinaire
Exercice clos au 31 décembre 2024**

- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexacuitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

BILAN

Désignation entité : OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS Exercice clos le 31-12-2024

Numéro d'identification :00000624 T

Durée (en mois) : 12

REF	ACTIF	NOTE	EXERCICE 2024			EXERCICE 2023
			Brut	Amortissements /dépréciations	Nets	
AD	IMMobilisations incorporelles		138 235 731 662	76 802 652 196	61 433 079 466	65 519 350 476
AE	Frais de développement et de prospection					
AF	Brevets, licences, logiciels et droits similaires		131 869 793 124	75 170 271 537	56 699 521 587	59 784 819 503
AG	Fonds commercial et droit au bail					
AH	Autres immobilisations incorporelles		6 365 938 538	1 632 380 659	4 733 557 879	5 734 530 973
AI	IMMobilisations corporelles		640 555 364 173	506 442 782 605	134 112 581 568	119 196 857 627
AJ	Terrains dont Placement en Net		7 294 508 858		7 294 508 858	7 146 444 435
AK	Bâtiments dont Placement en Net		19 354 224 323	11 694 338 592	7 659 885 731	7 072 258 250
AL	Aménagements, agencements et installations		589 438 462 173	472 535 640 973	116 902 821 200	102 660 236 746
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		14 994 130 787	14 090 703 305	903 427 482	794 157 573
AN	Matériel de transport		8 191 260 258	8 122 099 735	69 160 523	194 346 738
AP	AVANCES ET ACOMPTEES VERSES SUR IMMobilisations		1 282 777 774		1 282 777 774	1 329 413 885
AQ	IMMobilisations financières		2 771 586 636	2 014 944 202	756 642 434	746 953 094
AR	Titres de participation		2 073 444 202	2 014 944 202	58 500 000	58 500 000
AS	Autres immobilisations financières		698 142 434		698 142 434	688 453 094
AZ	TOTAL ACTIF IMMobilisé		781 562 682 471	585 260 379 003	196 302 303 468	185 463 161 197
BA	ACTIF CIRCULANT HAO					
BB	STOCKS ET ENCOURS		5 537 016 744	600 640 581	4 936 376 163	2 172 342 699
BG	CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES					
BH	Fournisseurs avances versées					
BI	Clients		34 466 237 180	20 952 833 511	13 513 403 669	10 782 978 048
BJ	Autres créances		41 365 429 039	6 164 911 507	35 200 517 532	33 619 628 856
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT		81 368 682 963	27 718 385 599	53 650 297 364	46 574 949 603
BQ	Titres de placement		13 529 719		13 529 719	13 529 719
BR	Valeurs à encaisser		370 000	0	370 000	500 000
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés		51 520 546 732	0	51 520 546 732	55 946 270 005
BT	TOTAL TRESORERIE ACTIF		51 534 446 451	0	51 534 446 451	55 960 299 724
BU	Ecart de conversion-Actif		5 991 684		5 991 684	1 806 500
BZ	TOTAL GENERAL		914 471 803 569	612 978 764 602	301 493 038 967	288 000 217 024



BILAN

Désignation entité : OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS Exercice clos le 31-12-2024
 Numéro d'identification : 00000624 T Durée (en mois) : 12

REF	PASSIF	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
CA	Capital	34 000 000 000	34 000 000 000
CB	Apporteurs capital non appelé (-)		
CD	Primes liées au capital social	0	
CE	Ecart de réévaluation		
CF	Réerves indisponibles	6 800 000 000	6 800 000 000
CG	Réerves libres	0	0
CH	Report à nouveau (+ ou -)	13 070	1 821
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	21 471 148 928	21 129 276 785
CL	Subventions d'investissement	290 163 599	
CM	Provisions réglementées		
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	62 561 325 597	61 929 278 606
DA	Emprunts et dettes financières diverses	55 560 471 300	55 701 876 306
DB	Dettes de location acquisition		
DC	Provisions pour risques et charges	11 665 741 827	11 282 818 386
DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES	67 226 213 127	66 984 694 692
DF	TOTAL RESSOURCES STABLES	129 787 538 724	128 913 973 298
DH	Dettes circulantes HAO	27 116 915 733	21 030 620 783
DI	Clients, avances reçues	33 726 515 382	24 743 065 815
DJ	Fournisseurs d'exploitation	22 793 440 135	19 393 077 582
DK	Dettes fiscales et sociales	21 305 437 099	22 439 326 172
DM	Autres dettes	21 280 294 012	19 466 913 722
DN	Provisions pour risques à court terme	5 991 684	1 592 073 037
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT	126 228 594 045	108 665 077 111
DQ	Banques, crédits d'escompte		
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	45 476 906 198	50 410 111 467
DT	TOTAL TRESORERIE PASSIF	45 476 906 198	50 410 111 467
DV	Ecart de conversion-Passif	0	11 055 148
DZ	TOTAL GENERAL	301 493 038 967	288 000 217 024



**SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
SECCAPI SARL**
 Sis Ouaga 2000, Zone B
 (300m de l'agence Coris Bank route de Pô)
 Sect. 51 - 01 BP 4908 Ouaga 01
 Tél.: 25 37 55 06 / 07 - info@seccapi.info
www.seccapi.info

COMPTE DE RESULTAT				
Désignation entité : OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS Exercice clos le 31-12-2024				
Durée (en mois) : 12				
REF	LIBELLES	Exercice 2024	Exercice 2023	
TA	Ventes de marchandises	+ 325 608 669	466 327 612	
RA	Achats de marchandises	- 6 070 000	465 630 468	
RB	Variation de stocks de marchandises	-/+ 8 603 820	-2 828 639	
XA	MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)	310 934 849	3 525 783	
TB	Ventes de produits fabriqués	+		
TC	Travaux, services vendus	+ 138 175 047 630	134 813 028 793	
TD	Produits accessoires	+ 3 340 599 084	3 874 460 739	
XB	CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)	141 841 255 383	139 153 817 144	
TF	Production stockée (ou déstockage)	+		
TF	Production immobilisée	+ 0		
TG	Subventions d'exploitation	+		
TH	Autres produits	+ 2 109 881 688	1 748 602 246	
TI	Transferts de charges d'exploitation	+ 5 420 083 725	803 984 862	
RC	Achats de matières premières et fournitures liées	- 3 363 104 592	-1 919 931 060	
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées	-/+ -2 765 765 678	-490 641 201	
RE	Autres achats	- 18 324 015 672	16 309 959 232	
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements	-/+ -6 871 606	9 668 405	
RG	Transports	- 214 063 518	190 564 308	
RH	Services extérieurs	- 36 059 955 940	30 782 975 574	
RI	Impôts et taxes	- 12 118 070 109	11 933 947 096	
RJ	Autres charges	- 1 804 165 274	2 909 839 288	
XC	VALEUR AJOUTEE (XB + RA + RB) + (somme TE à RJ)	80 245 809 155	81 517 220 781	
RK	Charges de personnel	- 16 025 875 487	16 731 177 383	
XD	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)	64 219 933 668	64 786 043 398	
TJ	Reprises d'amortissements, de provisions et dépréciations	+ 879 306 935	507 556 665	
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	- 31 534 081 014	31 981 812 909	
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+ RL)	33 565 159 589	33 311 787 154	
TK	Revenus financiers et assimilés	+ 1 912 042 190	1 369 032 620	
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières	+		
TM	Transferts de charges financières	+		
RM	Frais financiers et charges assimilés	- 4 869 914 167	4 411 453 789	
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières	-		
XF	RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)	- 2 957 871 977	- 3 042 421 169	
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)	30 607 287 612	30 269 365 985	
TN	Produits des cessions d'immobilisations	+ 0	0	
TO	Autres Produits HAO	+		
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	- 0	0	
RP	Autres Charges HAO	-		
XH	RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)	0	0	
RQ	Participation des travailleurs	-		
RS	Impôts sur le résultat	- 9 136 138 684	9 140 089 200	
XI	RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)	21 471 148 928	21 129 276 785	

ONATEL-SA

Rapports des Commissaires aux comptes à l'Assemblée générale ordinaire
Exercice clos au 31 décembre 2024

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Désignation entité : OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS Exercice clos au 31/12/2024

Numéro d'identification :00000624 T Durée (en mois) : 12

Réf.	LIBELLES		Exercice 2024	Exercice 2023
ZA	Trésorerie nette au 1er janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A	5 550 188 257	11 729 294 960
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)		52 125 923 007	52 603 533 029
FB	- Variation de l'actif circulant (HAO) (1)			
FC	- Variation des stocks		-2 764 033 464	-635 902 275
FD	- variation des créances		-4 315 499 481	-5 081 828 544
FE	+ Variation du passif circulant (1)		17 552 461 786	4 097 285 572
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles (FB+FC+FD+FE):.....		10 472 928 841	-1 620 445 247
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (somme FA à FE)	B	62 598 851 848	50 983 087 782
	flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
FF	- Décaissement lié aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		-2 030 060 811	-2 085 430 455
FG	- Décaissement lié aux acquisitions d'immobilisations corporelles		-39 117 878 869	-36 198 565 392
FH	- Décaissement lié aux acquisitions d'immobilisations financières		-326 844 043	-1 418 101 664
FI	+ Encaissement lié aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		0	0
FJ	+ Encaissement lié aux cessions d'immobilisations financières		363 790 814	559 284 146
ZC	flux de trésorerie provenant des activités d'investissements (somme FF à FJ)	C	-41 110 992 909	-39 142 813 365
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres			
FK	+ Augmentations de capital par apport nouveau			
FL	+ Subvention d'investissement reçues		290 163 599	
FM	- Prélèvement sur capital			
FN	- Dividendes versés		-21 129 265 536	-22 372 380 800
FD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (sommes FK à FN)	D	-20 839 101 937	-22 372 380 800
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers			
FO	+ Emprunts		17 281 556 003	18 849 338 702
FP	+ Autres dettes financières			
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières		-17 422 961 009	-14 496 339 022
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (sommes FO à FQ)	E	-141 405 006	4 352 999 680
ZF	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)	F	-20 980 506 943	-18 019 381 120
ZG	VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE (B+C+F)	G	507 351 996	-6 179 106 703
ZH	Trésorerie nette fin de période (G + A) Contrôle : (Trésorerie actif N - Trésorerie passif N)		6 057 540 253	5 550 188 257

(1) à l'exclusion des variations des créances et dettes liés aux activités d'investissement (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subvention d'investissement reçues).

SOFIDEC Audit & Conseil

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
SECCAPI SARL

Sis Ouaga 2000, Zone B
(300m de l'agence Corin Bank route de l'gs)
Sect. 5F - 01 BP 4908 Ouaga 01
Tél.: 25 37 55 06 / 07 - info@seccapi.info

SECCAPI Audit & Conseil 18

**OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS
(ONATEL SA)**

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 34 000 000 000 FCFA
Siège social : 705 Avenue de la Nation - 01 BP 10 000 Ouagadougou 01
RCCM N° BF OUA 2001 B 480
BURKINA FASO

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024**

Aux actionnaires de la société ONATEL SA,

Conformément aux dispositions des articles 438 et suivants de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, toute convention intervenue entre la société et l'un de ses administrateurs, soit directement ou indirectement, soit par société ou par personne interposée, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration qui en avise le Commissaire aux Comptes.

En application des dispositions ci-dessus visées, nous portons à votre connaissance les conventions suivantes :

II.1 Conventions conclues au cours de l'exercice sous revue

Aucune convention nouvelle n'a été portée à notre connaissance par le Président du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2024.

II.2 Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice sous revue

II.2.1 Contrat de licence de marque autorisé le 15 février 2021 entre ITISSALAT AL MAGRIB et ONATEL SA.

Nature de la convention	Contrat de licence exclusive de marque.
Administrateur intéressé	ITISSALAT AL MAGRIB représentée par monsieur Abdeslam AHIZOUNE, Président du Directoire, lui-même représenté par son mandataire habilité.
Durée	Le contrat est conclu pour une durée initiale de cinq (05) ans et se renouellera par tacite reconduction d'année en année pour une durée indéterminée.
Date de prise d'effet	01 janvier 2021
Rémunérations	Redevance trimestrielle égale à 0,9% du chiffre d'affaires trimestriel HT réalisé par ONATEL SA après déduction des taxes et retenues sur ladite redevance. La redevance sera augmentée de 0,225% du chiffre d'affaires HT de sorte que le paiement net reçu par ITISSALAT AL MAGRIB après déduction de toutes les taxes relatives à la redevance soit égale à 0,9% du chiffre d'affaires. Le brut de la facture trimestrielle à établir par ITISSALAT AL MAGRIB sera donc de 1,125% du CA HT.
Modalités de facturation	Les sommes dues par ONATEL SA à ITISSALAT AL MAGRIB au titre du Contrat donneront lieu à l'établissement d'une facture trimestrielle par ce dernier, faisant apparaître le montant net Hors Taxes à payer et le montant éventuel des différentes retenues à effectuer.
Effets produits durant l'exercice	Le montant global porté en charges par ONATEL SA au titre de l'exécution du contrat durant l'exercice 2024, s'élève à 1 595 706 270 FCFA.

II-22 Contrat d'engagement de services du 20 septembre 2007 entre ONATEL SA et la Société MAROC TELECOM

Nature de la convention	Assistance technique de MAROC TELECOM au profit de ONATEL SA
Périmètre des prestations fournies par Maroc Telecom	<p>Les prestations apportées à ONATEL SA par MAROC TELECOM faisant l'objet du Contrat, porteront sur les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la stratégie et le développement ✓ l'organisation ✓ les réseaux fixes et mobiles ✓ le commercial et le marketing ✓ les finances ✓ les achats ✓ les ressources humaines ✓ les systèmes d'information ✓ les interconnexions et les engagements réglementaires de ONATEL SA
Administrateur intéressé	M. Youness GUIDA
Durée	Le contrat est conclu pour une durée initiale de trois ans et se renouvelera par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an chacune, sauf dénonciation faite par les parties
Date de prise d'effet	20 septembre 2007
	<p>Article 6.1.1 - Interventions ponctuelles de personnels : L'intervention de personnels de MAROC TELECOM au titre de la fourniture des prestations, sera facturée à ONATEL SA conformément au schéma tarifaire ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manager de projet, Directeurs et Chefs de divisions : 535 Euros HT/jour - Experts et Techniciens, Chefs de services et Cadres : 350 Euros HT/jour

Rémunérations	<p>Cette facturation étant complétée de tous frais annexes dûment justifiées.</p> <p>Article 6.1.2 - Personnel Expatrié : ONATEL SA prendra à sa charge l'intégralité des coûts liés à l'expatriation de personnels au sens de l'article 2.2 du contrat et remboursera à MAROC TELECOM, à l'identique, l'ensemble des coûts que MAROC TELECOM serait conduite à supporter du fait de l'expatriation de ces personnels.</p> <p>Article 6.1.3 - Prestations et fournitures par des tiers : En sus des facturations établies au titre des articles 6.1.1 et 6.1.2 ci-dessus, ONATEL SA remboursera à MAROC TELECOM, sur justificatifs, les dépenses payées par MAROC TELECOM à des tiers à l'occasion de l'exécution et pour les besoins des prestations, sous réserve que lesdites dépenses soient préalablement acceptées par ONATEL SA, majorées d'un montant de 10% au titre des frais de gestion de MAROC TELECOM.</p>
Modalités de facturation	<p>Les sommes dues par ONATEL SA à MAROC TELECOM au titre du Contrat donneront lieu à l'établissement d'une facture trimestrielle émise pour chaque trimestre échu, le 15 du mois suivant. Cette facture sera accompagnée des détails des montants réclamés et des prestations réalisées.</p>
Effets produits durant l'exercice	<p>Le montant global porté en charges par ONATEL SA au titre de l'exécution du contrat durant l'exercice 2024, s'élève à 924 592 074 FCFA</p>

II-23 Contrat de bail entre ONATEL SA et le Ministère des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports

Nature de la convention	Location du bâtiment de ONATEL SA situé à la Rotonde par le Ministère des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports
Administrateur intéressé	Etat du Burkina Faso
Date de prise d'effet	1 ^{er} janvier 2014
Rémunérations	Le loyer est fixé à un montant de 1 300 000 F CFA par mois
Effets produits durant l'exercice	Le montant global porté en produits par ONATEL SA au titre de l'exécution du contrat durant l'exercice 2024, s'élève à 23 400 000 FCFA

Ouagadougou, le 07 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

SOFIDEC AC - SARL



Oumarou Gilbert SINARE
Associé

SECCAPI - SARL



Samuel SAWADOGO
Associé

ABREVIATIONS ET SIGLES

AES	Alliance des Etats du Sahel(Mali, Niger et Burkina)
ARCEP	Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes
A2P	Application to person
BCB	Banque Commerciale du Burkina
BF	Besoin de Financement
BOA	Bank of Africa
BP	Boîte Postale
BPI	Bande Passante Internet
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CA	Chiffre d'affaires
CAFG	Capacité d'Autofinancement Globale
CEM/BNS	Customer Experience Management/Business and Network Synergy
CES	Contrat d'Engagement de Services
CIV	Côte d'Ivoire
CORE / IN / VAS	Cœur en anglais, fait référence au Cœur de réseau/Intelligent Network/Value Added Services
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FO	Fibre Optique
FTTH	Fiber to the Home
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
Gbps IP	Gigabit par seconde Internet Protocol
HAO	Hors Activité Ordinaire
1H, 2H	1 Heure, 2 Heures
IAM	ITISALAT AL MAGHRIB
IMEI	International Mobile Equipment Identity
IOS V1	iPhone Operating System première version
IRCM	Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers
Md (s)	Milliard(s)
MFCFA	Million de FCFA
SMS A2P	Short Message Service Application to Person
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
ONATEL	Office National des Télécommunications
OTT	Over-The-Top
PAMF	Première Agence de Micro Finance
PBO	Point de Branchement Optique
RCI	République de Côte d'Ivoire
SA	Société Anonyme
SIM	Subscriber Identity Module
SoP	Send or Pay
USIM	Universal Subscriber Identity Module
SONABEL	Société Nationale Burkinabè d'Electricité
SVA	Service à Valeur Ajoutée
SYSCOHADA	Système Comptable OHADA
2G	Deuxième Génération
3G	Troisième Génération
4G	Quatrième Génération
TTC	Toutes taxes comprises
TV	Télévision

Un geste simple pour votre bien-être

Envoyez 'S' au 1119

et recevez des conseils santé adaptés à vos besoins

Thèmes

- 1- Nutrition
- 2- Fitness
- 3- Pédiatrie
- 4- Santé au féminin
- 5- Santé au masculin

105F
par
Jour

Un monde nouveau
vous appelle

STOP au 1213 ou *450# et choisir l'option 0 pour se désabonner

KIT VACANCES

Moov Africa



Offrez-vous une SIM
Moov Africa à seulement

250F

AVANTAGES À GOGO

- 250 F de crédit
- 300% de bonus d'appels
- 3Go gratuit de connexion*
- 900 SMS gratuits**

*Avantages (Bonus, Internet et SMS) octroyés pendant 3 mois sur la première recharge de chaque mois.

Un monde nouveau
vous appelle



Bon plan *Vacances avec* **PLAYZONE**

Découvrez un univers de jeux fun et éducatifs

INSCRIPTION	PZ	PZ1
OPTION	Renouvelable	Non renouvelable
TARIF FCFA	200	350
DÉSABONNEMENT PAR SMS (1186)	STOP PZ	



Un monde nouveau
vous appelle

